



67 rue Charles de Gaulle
88200 REMIREMONT
Tél: 03 29 23 02 02
Mail : agence@accord88.fr



HONORAIRES

En date du 20 Novembre 2024

BAREME DES HONORAIRES DE VENTE **HABITATION**

« Appartement, villa, terrain, parking... »

A la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire précisé dans le mandat

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires TTC</u>
Jusqu'à 25 000€	Forfait 5 000€
25 001€ à 60 000€	Forfait 6 000€
60 001€ à 100 000€	10%
100 001€ à 150 000€	9%
150 001€ à 200 000€	8%
A partir de 200 001€	7,5%

ESTIMATION DE VOTRE BIEN GRATUITE

Il est précisé que :

- Les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans la majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017)
- Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire convenue
- Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) au taux de 20%
- Dans le cadre de la délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui de l'agence titulaire du mandat.
- Lors de vente de bien à la découpe: division parcellaire ou mise en copropriété, RDV et démarche d'urbanisme (mairie, réseaux...), étude de faisabilité de viabilisation ou division, création de servitudes.. une somme forfaitaire supplémentaire pour la gestion de dossier sera facturée à l'acquéreur avec un maximum de 5000€ TTC (Cinq Mille Euros TTC)

Médiateur : MEDIATION-VIVONS MIEUX ENSEMBLE : 2 Impasse Beauregard 54000 NANCY / www.mediation-vivons-ensemble.fr / mediation@vivons-mieux-ensemble.fr



67 rue Charles de Gaulle
88200 REMIREMONT
Tél: 03 29 23 02 02
Mail : agence@accord88.fr



HONORAIRES

En date du 20 Novembre 2024

BAREME DES HONORAIRES DE VENTE **COMMERCE**

« Cession de fonds de commerce, droit au bail, vente de locaux commerciaux.. »
A la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire précisé dans le mandat

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires TTC</u>
Jusqu'à 25 000€	Forfait 5 000€
25 001€ à 60 000€	Forfait 6 000€
60 001€ à 100 000€	10%
100 001€ à 150 000€	9%
150 001€ à 200 000€	8%
A partir de 200 001€	7,5%

ESTIMATION DE VOTRE BIEN GRATUITE

Il est précisé que :

- Les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans la majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017)
- Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire convenue
- Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) au taux de 20%
- Dans le cadre de la délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui de l'agence titulaire du mandat.
- Lors de vente de bien à la découpe: division parcellaire ou mise en copropriété, RDV et démarche d'urbanisme (mairie, réseaux...), étude de faisabilité de viabilisation ou division, création de servitudes.. une somme forfaitaire supplémentaire pour la gestion de dossier sera facturée à l'acquéreur avec un maximum de 5000€ TTC (Cinq Mille Euros TTC)

Médiateur : MEDIATION-VIVONS MIEUX ENSEMBLE : 2 Impasse Beauregard 54000 NANCY / www.mediation-vivons-ensemble.fr / mediation@vivons-mieux-ensemble.fr